

NOTE DE PRESENTATION

MAIRIE D'OLLIERGUES

Place de l'Hôtel de Ville 63880 OLLIERGUES

Tél : 04.73.95.50.26

MAIL : mairie.olliergues@orange.fr

Le 06 Avril 2017

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune d'Olliergues.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

Montant Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2017 = 51 601.82

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses : 51 601.82

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2017
011 – Charges à caractère générale	<u>16 550.00</u>
012 – Charges de Personnel	<u>0.00</u>
65 Autres charges de gestion courante	<u>2 880.00</u>
66 – Charges financières	<u>17.82</u>
67 – Charges exceptionnelles	<u>300.00</u>
014 – Atténuations de produits	<u>3 900.00</u>
042 – Opérations d'ordre	<u>27 954.00</u>
TOTAL	<u>51 601.82</u>

Les dépenses de fonctionnement du budget Assainissement se composent principalement des réparations de station d'épuration, de fournitures pour des travaux éventuels d'assainissement et divers.

Recettes : **51 601.82**

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2017
70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	<u>37 578.02</u>
77 – Produits exceptionnels	<u>47.00</u>
042 – Opérations d'ordre	<u>3 360.00</u>
002 – Résultat antérieur	<u>10 616.80</u>
TOTAL	<u>51 601.82</u>

Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

Les recettes reçues au chapitre 70 se composent principalement des redevances d'assainissement collectif et de modernisation des réseaux de collecte, ainsi que la participation du budget communal.

Section d'investissement :

Montant Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2017 = 113 691.11

Dépenses : 113 691.11

CHAPITRES	BP 2017
1641 – Emprunts en euros (capital des emprunts)	<u>3 667.00</u>
2156 – Matériel spécifique d'exploitation	<u>2 600.00</u>
2313 – Constructions	<u>104 064.11</u>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	<u>3 360.00</u>
<u>TOTAL</u>	<u>113 691.11</u>

Recettes : 113 691.11

CHAPITRES	BP 2017
10 – Dotations, fonds divers et réserves	<u>0.00</u>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	<u>27 954.00</u>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<u>85 737.11</u>
<u>TOTAL</u>	<u>113 691.11</u>